

# INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS  
certiphyto

25 juillet 2018

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**MOUCHE** Même si les captures augmentent actuellement, le risque d'attaque reste « **faible** » à cause des températures élevées.

Dans les zones les plus précoces, les mouches de la deuxième génération commencent à voler.

**IRRIGATION** Ajustez vos apports en fonction des pluies de la semaine dernière.

## INFOLIVE n° 11

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

### POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie  
Région Occitanie  
Nîmes Montpellier



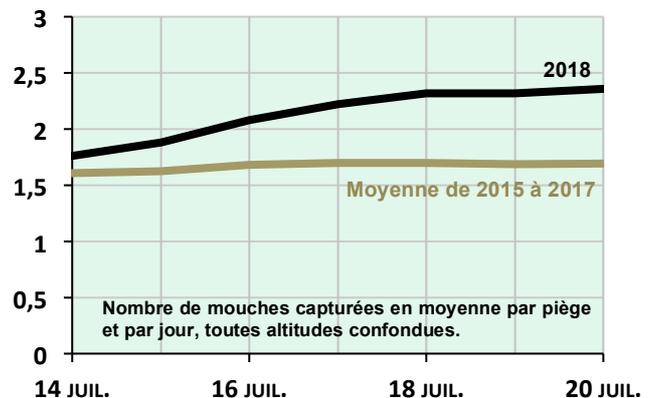
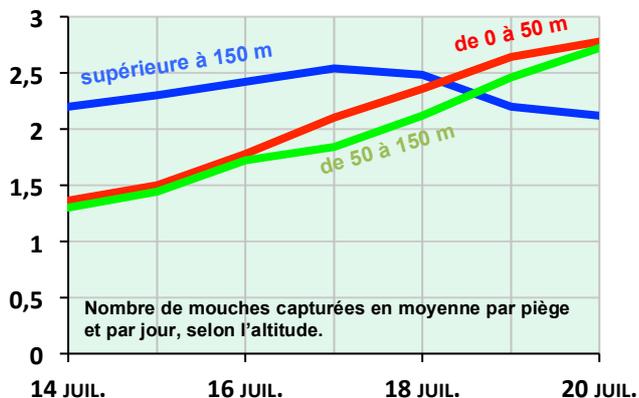
Avons  
Centre de Services

## MOUCHE

### ☞ Observations \* :

Le BSV n°10 du 25 juillet indique la poursuite de l'activité de la mouche (<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>), avec, globalement, une augmentation des piqûres, mais si celles-ci sont généralement avortées à cause de la chaleur. Quelques larves ont, tout de même, été observées sur certaines parcelles du littoral.

Les captures de mouches, quant-à elles, sont globalement en progression par rapport à la semaine dernière. Cette augmentation des captures pourrait s'amplifier dans les jours à venir car la deuxième génération de mouches est en cours d'émergence dans les zones précoces, même si les trous de sorties n'ont, pour l'instant, pas été aperçus. Des précisions concernant ce deuxième vol seront apportées dans le bulletin de la semaine prochaine.



Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

### ☞ Évaluation du risque :

Même si les captures de mouches ont augmenté, le risque d'attaque reste « **faible** » à cause des fortes températures prévues. Des températures supérieures à 30°C provoquent l'avortement des œufs de mouches et un ralentissement du développement larvaire.

### ☞ Préconisations :

Nous vous conseillons très fortement d'appliquer préventivement une barrière minérale :

- Si votre parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Ou si votre dernière barrière minérale a été lessivée par les pluies des 16 et 20 juillet. On considère généralement que les barrières minérales sont lessivées après 20 à 25 mm sans adjuvant ou 35 à 40 mm avec adjuvant.

Dans le cas particulier de parcelles littorales non-protégées, un traitement insecticide préventif pourra être envisagé seulement si le deuxième vol a débuté : surveillez le piégeage dans vos parcelles.

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires :** les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

### ➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.

Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

<b>Spécialités commerciales</b>	<b>Matière active</b>	<b>Dose</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Nb max par an</b>	<b>BIO</b>
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>300 g/10 L (si 1000 L/ha)</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

### ➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

**Les adulticides préventifs** sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et dès que que les olives sont réceptives (>8mm).

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

<b>Spécialités commerciales</b>	<b>Matière active</b>	<b>Dose</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Nb max par an</b>	<b>BIO</b>
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>8 mL/10 L</i>	<i>Très toxique/ Nocif/ Dangereux</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

## IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement diminué. Des pluies sont à signaler dans la plupart des secteurs, notamment dans l'Aude et dans le Var.

Relevés météo du 16 juillet au 22 juillet 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6	6,5	4,6	4,3	4,7	4,4	5,1	6	6,2	5,8	5,3	6,0
Cumul en mm sur la semaine	ETP	42	46	32	30	33	31	36	42	43	41	37	42
	Pluies	9	12	13	29	24	16	15	10	17	17	30	6

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### ☞ En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous (sauf si les apports ont déjà été réduits au cours de la semaine écoulée).
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous. Si les apports ont déjà été réduits au cours de la semaine écoulée, ne réduisez les apports que de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.

### ☞ Apports à prévoir sur un verger adulte une fois le premier arrosage réalisé :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,4	2,6	1,8	1,7	1,9	1,8	2,0	2,4	2,5	2,3	2,1	2,4
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,6	3,9	2,8	2,6	2,8	2,7	3,0	3,6	3,7	3,5	3,2	3,6
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,2	1,3	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		15	16	12	11	12	11	13	15	15	15	13	15

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP